

**Sujet :** Résolution relative aux conditions de sécurité nécessaires à l'établissement d'un marché dans le quartier nord

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

L'implantation d'un nouveau marché dans le quartier nord, quoique étant une vraie opportunité, ne peut se faire de manière improvisée ou dans la précipitation.

Or il se trouve qu'un certain nombre d'aspects pratiques nous inquiètent quant à la sécurité d'un tel marché sur le plan purement matériel avec, d'une part, des craintes d'effondrement sous le poids des véhicules des commerçants au vu de la description du système de gestion des eaux de pluie et du système de bassins de rétention d'eau décrit par l'architecte de la rénovation des espaces publics Victoria-Regina - St Lazare, et, d'autre part, au niveau de la sécurité routière et des impacts sur les différentes formes de trafic automobile dans le périmètre du marché.

En conséquence nous introduisons la motion suivante :

### **Résolution Marché Nord: Sécurité, Mobilité et Partenariat**

Présentée par le groupe Ecolo-Groen

Le Conseil Communal de Saint-Josse-ten-Noode,

Considérant le consensus au sein du conseil communal quant à la création d'un marché alimentaire dans le quartier Nord ;

Considérant les détails techniques relatifs à la réhabilitation de la place Victoria Regina, de la place Saint Lazare et des rues adjacentes, tels que présentés au Conseil Communal par l'architecte du projet, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que le passage de véhicules lourds n'était pas prévu dans les plans initiaux de réaménagement pour les zones non conçues pour le trafic ;

Considérant les signes de fragilité déjà visibles des matériaux utilisés pour la rénovation des espaces susmentionnés, et ce même sans trafic de poids lourds ;

Considérant l'impact potentiel de l'installation d'un marché sur le trafic automobile dans un quartier déjà enclin à des embouteillages fréquents ;

Considérant que les sites envisagés pour le marché sont situés sur des voies essentielles pour les services d'urgence de la caserne de l'Héliport et souvent empruntés par les convois de la Banque Nationale ;

Considérant les implications budgétaires significatives pour la commune que représente l'organisation d'un tel marché,

Considérant l'importance cruciale d'impliquer les commerçants locaux et les fédérations de commerçants dans le processus de planification pour assurer une intégration harmonieuse du marché et pour répondre aux besoins spécifiques du quartier ;

DEMANDE au Collège :

1. Que soit réalisée une étude de solidité et de stabilité des sols pour évaluer leur capacité à supporter le trafic régulier de véhicules lourds, tels que les camions frigorifiques des marchands de fromage, de produits de boucherie ou de poissonnerie. Cette étude inclura une consultation avec l'architecte du projet pour une évaluation de la durabilité des sols et des revêtements.
2. D'entreprendre une étude de mobilité pour évaluer l'impact sur le trafic, incluant le trafic régulier, celui des services de secours et des convois de la Banque Nationale. Cette étude se concentrera sur les rues directement affectées par le marché potentiel, y compris mais sans s'y limiter, le boulevard Albert II, le boulevard Simon Bolivar, la rue Dupont, la rue Royale, et le boulevard du Jardin Botanique, ainsi que les rues adjacentes susceptibles d'être impactées.
3. Une évaluation précise des coûts associés à l'organisation du marché sera effectuée, prenant en compte les ressources humaines nécessaires pour la sécurité, la signalisation, l'organisation du marché par les agents communaux, et la propreté publique.
4. Une concertation sera organisée avec les commerçants locaux et les fédérations de commerçants pour garantir que le marché réponde aux attentes des habitants et s'intègre de manière optimale au tissu commercial existant.
5. Que les résultats des études de solidité, de mobilité, l'évaluation des coûts et le compte-rendu de la concertation avec les commerçants soient présentés au conseil communal pour éclairer ses délibérations sur l'organisation du marché, et ce, au plus tard en mars 2024.

Cette résolution prend effet immédiatement après son adoption.

Fait à Saint-Josse-ten-Noode, le.....